



**La gendarmerie d'Eure-et-Loir  
Acteur de la sécurité économique  
territoriale**

## **NOTE D'INFORMATION**

# **MISE EN PLACE DE L'OPÉRATION « TRANQUILLITÉ ENTREPRISE / COMMERCE »**

La gendarmerie d'Eure-et-Loir vous informe :

L'opération « Tranquillité Vacances » permet à tout particulier de signaler son absence auprès des forces de l'ordre. De même, les périodes de fermeture d'une entreprise sont propices aux cambriolages

Aussi, la gendarmerie d'Eure-et-Loir décide d'étendre et d'adapter le dispositif « tranquillité vacances » aux entreprises et aux commerces.

L'opération « Tranquillité Entreprise/Commerce » permet dorénavant à tout chef d'entreprise ou commerçant de signaler à la gendarmerie territorialement compétente la fermeture temporaire de son établissement (vacances ou autres) ou tout événement exceptionnel (réception de matériaux de valeur, passages suspects...), au moyen d'un formulaire spécifique.

## **DÉMARCHES**

- Le chef d'entreprise ou le commerçant télécharge le formulaire vierge joint. Il peut en effectuer des copies pour ses demandes ultérieures.
- Il renseigne correctement la demande individuelle et la remet à la brigade de gendarmerie compétente qui prendra alors en compte l'information pour la programmation des services de prévention.